

Produits antiparasitaires—Loi

J'aimerais qu'il soit spécifié dans la loi que le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devront participer aux prises de décisions concernant les produits chimiques à enregistrer.

Évidemment, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) soutient que les fonctionnaires de son ministère entretiennent de bonnes relations de travail avec ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que les uns et les autres se consultent, et que les premiers sollicitent souvent les conseils des seconds. Pourtant, d'après ce qu'on a pu observer, leurs rapports sont loin d'être excellents.

Ainsi, dans le cas du Captan, l'un des produits que les laboratoires IBT ont expertisés et trouvés dangereux, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en a déconseillé l'utilisation. Or, le ministère de l'Agriculture a décidé de l'utiliser tout de même. En fait, il vient même de constituer son propre petit groupe pour étudier le Captan. Quand survient une difficulté, l'avis du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est vraiment secondaire dans les prises de décisions.

Nous, du parti néo-démocrate, continuerons à exercer des pressions pour que les gouvernements adoptent une attitude plus sérieuse à l'égard des nouveaux produits chimiques mis sur le marché. Nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas uniquement au ministère de l'Agriculture de décider quels produits peuvent ou ne peuvent pas entrer sur le marché. C'est la santé des Canadiens, tant des producteurs que des consommateurs, et la santé de notre milieu qui est en jeu. Nous estimons que d'autres protecteurs de l'intérêt public, notamment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Environnement, devraient participer à ce processus décisionnel.

Le député qui est intervenu tout à l'heure a parlé de la constitution. Personnellement, je regrette, entre autres, que l'on n'ait pas mentionné, au cours du processus de réforme constitutionnelle, la responsabilité à l'égard de l'environnement et, par conséquent, notre responsabilité envers les générations futures à qui nous laisserons le pays en héritage. A l'heure actuelle, cette responsabilité est trop souvent dispersée entre différents ministères et différents paliers de gouvernement, de sorte que c'est l'irresponsabilité collective qui règne.

Pendant qu'une génération bénéficie de notre air pur, de notre eau claire et de notre sol intact, il n'y a personne qui s'attache à protéger les droits des générations futures qui devront vivre avec le gâchis que nous allons laisser derrière nous. Personnellement, j'espérais qu'à un moment ou un autre au cours des discussions constitutionnelles, cette question serait soulevée et que les divers pouvoirs publics s'entendraient pour assumer la responsabilité collective de notre environnement et garantir aux générations futures un héritage convenable. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Mais il n'est pas trop tard. J'invite instamment le gouvernement, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) à permettre la création d'un groupe d'étude parlementaire spécial chargé d'examiner en profondeur toutes les incidences de l'usage de produits chimiques dans notre société et dans notre mode de vie.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-87 tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whelan: Que le bill, C-45, tendant à modifier la loi sur les produits antiparasitaires, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, ce bill est très court, mais il est très important. Il porte sur les poisons qui tuent des êtres humains, des animaux sauvages et qui épuisent le sol en le rendant improductif. Je ne crois pas qu'il faille vouloir adopter ce bill en toute hâte sans le débattre suffisamment.

Les poisons sont toujours dangereux. La loi a été mise en application avec une certaine désinvolture, voire avec arrogance. Il est grand temps que les Canadiens commencent à se soucier un peu plus de l'application de lois de ce genre.

Ce simple amendement est important et je félicite le gouvernement de l'avoir proposé. Le présent projet de loi nécessite plus d'un amendement. Il y a de nombreux points, dont certains ont déjà été mentionnés, qui exigent d'être étudiés attentivement; je songe notamment à ceux qui concernent les insecticides, herbicides et autres produits toxiques. En tant que députés, nous avons une responsabilité très claire à l'égard de ces questions. Nous devrions leur accorder l'attention qu'elles méritent vraiment.

Pour ce qui concerne l'épreuve de ces poisons, je ne suis pas du tout satisfait que les Canadiens aient à accepter le résultat de tests menés dans d'autres pays et que ces substances soient tout simplement approuvées et utilisées au Canada, parce que les insecticides, herbicides et autres produits toxiques peuvent causer des souffrances et parfois même la mort d'êtres humains, d'animaux, du poisson et du gibier, et la stérilité de nos terres agricoles.

Quand il a vu les prairies, devenues depuis le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, un des premiers explorateurs a écrit à son grand patron pour lui dire qu'il s'agissait là de régions sauvages qui ne pouvaient servir qu'aux bisons et qui n'avaient absolument aucune valeur. Il avait oublié un détail très important: ces régions-là sont couvertes de deux, six ou huit pouces de terre noire. Encore aujourd'hui, il arrive souvent qu'on ne reconnaisse pas la véritable valeur de cette terre noire. C'est elle qui produit notre nourriture. C'est elle qui nous donne nos grosses récoltes, avec le concours du soleil, de la pluie et de la bonne volonté de Dieu. Sans cette terre noire, nous ne connaîtrions pas le niveau de vie dont nous jouissons